

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 23.07.03

Date de convocation : 7 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 14 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel		X	Monsieur Alain ASTRUC
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ÉLECTRIFICATION RURALE
Électriciens sans Frontières – Renouvellement de la convention de partenariat

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que l'association Électriciens sans Frontières, ONG reconnue d'utilité publique pour l'accès à l'énergie dans le monde, conduit depuis 1986 des projets de solidarité internationale au bénéfice de populations dont le développement est compromis, faute d'une alimentation sécurisée et durable en électricité.

A ce titre, la délégation Languedoc-Roussillon sollicite le SDEE afin d'obtenir un soutien financier ou logistique pour la réalisation de ses prochaines opérations.

Pour rappel, afin de garantir un partenariat solide et durable entre le SDEE et Électriciens sans Frontières, une convention avait été établie en octobre 2014 pour une durée de trois ans.

Le projet d'électrification solaire des écoles, du dispensaire et de l'espace culturel du village de Youtou, en Casamance, au Sénégal, avait alors bénéficié du soutien financier du SDEE à hauteur de 6 000 € durant 2 ans. Portée par la délégation Languedoc-Roussillon et d'un coût total de 156 000 €, cette opération a permis de favoriser le maintien d'une éducation de qualité pour les 700 élèves du village ainsi que l'amélioration de la qualité des soins de la population.

Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat avec Électriciens sans Frontières, la délégation Languedoc-Roussillon sollicite le soutien financier du SDEE pour un projet qu'elle porte en Côte d'Ivoire, dans le village de Gbogolo.

Cette opération, dont le coût total est estimé à 180 500 €, consiste en l'électrification solaire du dispensaire, de la maternité et du complexe scolaire de cette localité. Compte tenu de l'importance de ce projet qui favorisera le maintien d'une éducation de qualité pour les 800 élèves que compte ce village, et permettra également d'améliorer la qualité des soins et par là même l'état sanitaire d'environ 10 000 personnes, il est proposé l'octroi d'une aide financière de 5 000 €/an pendant 3 ans.

En contrepartie des apports financiers du SDEE, Électriciens sans Frontières s'engage à transmettre annuellement son bilan d'activités.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

SE PRONONCE favorablement sur le renouvellement du partenariat établi entre Électriciens sans Frontières, délégation Languedoc-Roussillon, et le SDEE ;

AUTORISE son Président à signer la convention ci-annexée ;

APPROUVE le soutien financier du SDEE de 5 000 €/an pendant 3 ans attribué au projet de Gbogolo.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20231114-20230703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.